

Les Fermiers d'Ancenis : Cap vers une agriculture durable.

Les Fermiers d'Ancenis et leurs 290 producteurs viennent d'être certifiés pour leurs actions en faveur de l'environnement au travers de la certification Agri Confiance Qualité et Environnement (NF V 01-007).

C'est le premier certificat NF V 01-007 délivré dans la filière viande en France.

Des valeurs transmises au fil des générations

Dans le pays d'Ancenis, les éleveurs concilient respect de la tradition et professionnalisme. Ainsi, les Fermiers d'Ancenis soucieux de proposer aux consommateurs une volaille fermière qui corresponde à leurs attentes se sont engagés depuis 1998 dans la certification de management de la production NF V 01-005. Fort de cette reconnaissance, et dans la continuité de leurs engagements dans une démarche de progrès, les éleveurs ont souhaité aller plus loin en prenant en compte l'impact environnemental de leur activité et faire leur la citation « **nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants** ».



Etre fermier d'Ancenis aujourd'hui c'est apporter des preuves sur ses actions environnementales conduites à trois niveaux : l'atelier d'élevage, l'exploitation agricole et l'aire géographique sur laquelle elle est située. Ainsi de façon plus détaillée, la certification NF V 01-007 recouvre les trois domaines suivants :

1. au niveau de l'atelier d'élevage : réalisation d'une analyse environnementale approfondie des activités liées à l'élevage des volailles fermières. Les résultats de l'analyse font l'objet **de mesures d'application, pour d'autres d'un plan d'action de mise en œuvre**. L'eau, les déchets, le bruit, la pollution bactériologique sont au cœur des actions.
2. au niveau de l'exploitation agricole globale : l'objectif est d'amener par étapes 100 % des exploitations conformes aux **107 exigences** du décret de l'agriculture raisonnée en 2012 **dans le cadre de l'amélioration continue liée au management Agri Confiance**.

3. au niveau de l'aire géographique : prise en compte de l'environnement hydrographique (bassins versants, zone de captage des eaux potables) et écologique des exploitations agricoles (zone Natura 2000, ZNIEFF)

« Cette approche territoriale au delà de l'exploitation agricole doit être prise en compte lorsque l'on aborde la thématique environnementale. En effet, l'exploitation agricole fait partie d'un ensemble territorial hydrographique / écologique qui doit être géré notamment collectivement par l'ensemble des exploitations » souligne Joseph Beaujard, Directeur des Fermiers d'Ancenis/Terrena. *« L'approche collective territoriale des exploitations agricoles doit être un enjeu pour la coopération agricole, dont les activités ne sont pas délocalisables ».*



Des actes, des actions mises en œuvre dans le cadre de la certification

« Il est fondamental pour nous de ne pas rester sur du déclaratif et d'apporter constamment les preuves des actions environnementales conduites : la certification Qualité et Environnement NF V 01-007 offre ce cadre » conclue Joseph Beaujard.

Ainsi la réalisation de l'analyse environnementale de l'activité production de volailles-exigeance de la norme-engage chaque éleveur sur **12 critères environnementaux** tels que la gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, du bruit et des risques de pollution. Par exemple, chaque éleveur s'engage sur une meilleure gestion de l'eau par une maîtrise quantitative de l'eau utilisée. Les quantités utilisées sont donc comptabilisées, les résultats analysés au regard des valeurs cibles de consommation préconisée. Les actions en faveur d'une réduction seront alors mise en place lorsque cette valeur cible sera dépassée. Les déchets d'activités des soins (DAS) sont également éliminés grâce à la mise en place de filières d'élimination respectant la réglementation.

Dominique PERDRIAU,
Éleveur à FAVERAYE
MACHELLES (49)
" Demain, pour vendre un produit de qualité, il faudra qu'il provienne d'un bassin versant clean. "

Marie Odile RIPOCHE,
éleveuse à BEGROLLES
en MAUGES (49)
" Il faut être cohérent : un produit de qualité doit provenir d'un environnement de qualité. "

Nadine BOURRIGAUT,
éleveuse à NOZAY (44)
" Nos activités ne sont pas délocalisables. Notre engagement coopératif nous porte naturellement au respect de notre territoire. "

Loïc CHARLES,
éleveur à ST SULPICE
des LANDES (44)
" Nous sommes jugés sur nos actes. Tout le monde parle d'environnement, assez de paroles, **des actes !** "

Mais comme indiqué précédemment, l'approche environnementale ne se limite pas à la conduite de l'élevage mais s'étend progressivement à toute l'exploitation au travers du respect des points du décret de l'agriculture raisonnée. « *La certification Agri Confiance Qualité Environnement est le vecteur dynamique que nous avons choisi pour amener, année après année, tous nos éleveurs à respecter 100% des points du décret de l'agriculture raisonnée* » indique Joseph Beaujard.

L'approche globale permet de prendre en compte l'impact sur l'environnement des autres activités agricoles. Ainsi par exemple, les productions végétales rentrent dans le périmètre avec la maîtrise des apports en fumure minérale et organiques des sols, la maîtrise des produits phytosanitaires.

Enfin, la **politique environnementale des Fermiers d'Ancenis intègre le territoire** avec la prise en compte hydrographique et écologique des exploitations agricoles. « *Parce que l'exploitation agricole est un sous ensemble des bassins versants, il est fondamental d'inclure ce niveau dans notre politique environnementale* » précise J. Beaujard. Les éleveurs sont donc régulièrement informés des arrêtés préfectoraux des zones de captage des eaux potables et accompagnés dans leur mise en œuvre. Ils participent également à la gestion patrimoniale de l'eau et aux actions planifiées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le respect de ses engagements sera vérifié en audit interne.

Le faire savoir aux clients et aux consommateurs



Professionnels dans leurs métiers, respectueux de leurs territoires, les éleveurs entendent le faire savoir aux clients et consommateur final. Ainsi, un courrier d'information, accompagné d'une plaquette et d'une boussole symbolisant l'orientation environnementale et durable prise par les Fermiers d'Ancenis, a été envoyé aux clients de la grande distribution. Dans une deuxième étape, tous les produits à marque Ancenis seront identifiés par la signature Agri Confiance porteur du message : hommes/produits/territoires. Message qui rejoint celui des Fermiers d'Ancenis Paysans, Paysages, PaysSage®.

Un premier pas vient donc d'être franchi vers une agriculture durable. « *Toutes nos actions nourrissent effectivement les trois piliers du développement durable* ». - J Beaujard. R.C.